

COMPTE-RENDU REUNION DU Bureau et Comité DU 30 JANVIER 2020

MAISON DES ASSOCIATIONS MOUILLELONGUE (14h30)

Salle 201

Présents : Hugues CHARBONNIER –Gérard BRIE – Josette BRIE- Anne-Marie LAGRANGE —Gérard et Suzanne DEMANGEOT – Ginette LOURY – Micheline LAMALLE - - Daniel CHANAT-

Absents et excusés : Denise BLONDEAU– Jean-Louis CHAUDRON – Isabelle COROT- - Nicole BROSSAIS
Martine PILLOT Denise DROY-Micheline BZINKIEWICZ

1 – Point adhésions 2019/2020 :

470 adhérents dont :

358 Femmes

111 Hommes

16 enfants

Dont 80 nouveaux.

(A la même époque de l'année précédente, nous étions 490 avec 86 nouveaux)

Cet écart est surtout sensible chez les **enfants avec 15 adhésions de moins**

Ecart pas inquiétant dans le sens où les enfants sont souvent « instables » dans leur choix d'activité
D'une année sur l'autre.

2 - Bilan des activités passées .

- **Repas des 40 ans.**
Remontées très positives de l'ensemble des participants à cet évènement, **participants conscients de l'effort fait par l'ACAPS** pour offrir un niveau de prestation élevé à un coût modéré.
- **Annulation de la neige 2020.**
Malgré plusieurs changements de formules souhaitées par les adhérents, cette activité devient de plus en plus difficile à organiser. Devons-nous continuer à la maintenir ?
L'annulation génère un coût de 560 € pour l'association.

3 Correspondant tourisme.

- L'immatriculation tourisme est une loi de 2010 qui vise à :
Développer et moderniser les services touristiques

Simplifier les différents documents pour plus de visibilité

Sont concernées par cette loi toutes les personnes morales et physiques qui organisent des séjours de plus d'une nuitée (2 nuitées pour nous du fait de notre appartenance à une association sportive La FFRP)

Nos séjours d'été et nos sorties neige entrent dans le périmètre de cette loi.

La FFRP étant immatriculée, nous pouvons bénéficier de cette extension sous réserve de :

- De suivre une formation d'une journée « correspondant tourisme »
(Chose faite pour Gérard BRIE et Hugues CHARBONNIER) le 23 janvier 2020
- Fournir au comité départemental FFRP les statuts, règlements intérieurs et composition du bureau de l'association.
- Comptes de gestion et bilans financiers des deux derniers exercices
- Le président donne son engagement sur l'honneur à ne délivrer que des licences avec assurances (IRA) à tous les pratiquants de l'activité randonnée « participants à l'activité pour laquelle un passage par l'IT est demandée ».
- Compte-rendu de délibération de l'instance compétente de l'association (le comité) qui autorise le président à utiliser l'extension de l'IT.
- **Autorisation donnée au président ce jour, (30 janvier 2020) par vote à main levée**
A l'issue de ce premier travail, une convention est signée entre le président de l'association et le comité départemental de la FFRP pour valider la prise en compte de l'association dans le périmètre de l'IT.

Après l'accord d'extension, nous pouvons passer à la moulinette IT les séjours « obligatoires » pour les autres séjours (WE ou journée), nous avons la liberté de les passer ou pas.

La première étape est de construire le projet :

Pour Ginette et Anne-Marie pas de changement sur la méthode de travail sauf que se prévaloir de l'immatriculation tourisme peut permettre d'avoir un tarif professionnel plus avantageux qu'actuellement (à vérifier !!).

L'étape deux est de présenter le projet avec la mise en œuvre d'une méthodologie qui nous a été présentée

(Sur les termes à mettre, à ne pas mettre : donner la trame du séjour ...

Cette action sera sans doute la plus longue et la plus délicate (la première fois)

Action à mener avec les correspondants IT Gérard et Hugues en associant Ginette, Anne-Marie, Nicole et Martine.

Ensuite le projet est soumis au comité départemental qui demande ou pas des précisions et qui en finalité valide le projet dans un délai de (10 jours).

Ensuite, nous donnerons les bulletins d'inscriptions aux personnes intéressées

Sous la forme qui va bien, ainsi qu'une proposition d'assurance annulation facultative.

(Proposition qui sera obligatoirement signée par le client « qu'ils souscrivent ou pas »)

Pour terminer les inscrits seront entrés dans le système au fil de l'eau.

Inconvénients de cette démarche : un travail en amont pour mettre en place la méthodologie (uniquement la première fois)

Avantages pour l'organisateur et le « client » une meilleure garantie de résultat

Et une protection accrue de l'organisateur, en cas de problèmes.

4- Activités à venir.

La journée champêtre prévue le 6 juin ne pourra pas se dérouler aux Bizots cette année

(Les associations et habitants des Bizots étant prioritaires pour réserver le chalet) il n'est pas disponible cette année aux dates souhaitées.

Ginette et Anne-Marie vont regarder avec Les Bizots si le chalet serait éventuellement libre en septembre ??

Les autres solutions : la zone de loisirs de La Chaume « le problème étant de faire du feu à cette période de l'année » pourrait être refusé en fonction du temps !!

Le Château du Breuil semble un peu vétuste !!!

Le jeudi 13 février 2020 à 14 H séance cinéma avec Anne -Marie LEMAIRE et Daniel BEAUJARD.

Le 17 mars journée beignets à la maison des associations Guynemer **Organisation. Josette dispose des données historiques pour approvisionner Gérard doit regarder où se fera La rando de ce jour-là ?**

Le 14 avril 2020 journée bus à l'étang Vergy (Chambolle Musigny... **la reconnaissance se fera le 2 avril Il reste à présenter la journée Randos (Gérard) et lancer le document pour les inscriptions (Martine) tarif 25 €**

Le 18 avril 2020 Réunion des animateurs à 9h30 (salle saint Henri) **accueil des participants à partir de 9 h**

Le 16 et 17 mai 2020 WE à Eygurande **point des inscriptions 29 personnes (au 30 janvier) la reconnaissance se fera le 23 et 24 avril. Afin de fédérer un plus grand nombre de participants, le type de destination est sans doute à revoir (lieu touristique, avec une séquence découverte ou visite) à rediscuter.**

La journée Pique-Nique **se fera le 9 juin sans doute du côté de Collonge en Charollais avec repas chez « La Gladie » A confirmer (Josette Gérard)**

Séjour Bretagne : du 20 au 27 juin **Séjour complet avec 42 participants (les demandes supplémentaires se feront sur liste d'attente)**

Séjour 2021 du 19 au 26 juin 2021 **le séjour se fera en Aveyron à Laguiole à la résidence « fleur d'Aubrac »**

5 – Activités nouvelles et renouvellement.

Marche Nordique : Pour démarrer cette activité une réunion s'est tenue le 16 janvier au bureau de l'ACAPS, participaient à cette réunion, Gérard BRIE, Daniel CHANAT, Jean-François SACLIER, Gilles LEGER, Roger PILLOT, Patrick POISSON, Hugues CHARBONNIER.

A l'issue de cette réunion, il a été retenu que pour cette fin d'année, l'activité MN se déroulera le 1^{er} mardi de chaque mois sur le circuit de la petite marche l'encadrement sera assuré par Patrick POISSON et Gilles LEGER. Dans un premier temps il s'agira pour les personnes intéressées de découvrir l'activité à un rythme modéré. Patrick pratiquant déjà cette activité dans une autre structure pourra donner quelques conseils. Un stage de formation se déroulera le 21 mars à Palinges : Patrick et Gilles y participeront.

Renouvellement des animateurs (tous les ans le parc prend un an de plus !!)

Aujourd'hui les volontaires pour encadrer une activité ne se bousculent pas au portillon ! Le sentiment qui remonte et les quelques discussions que l'on a montrent que 1 personne seule qui veut s'investir c'est de plus en plus rare, si l'on rajoute à ça une formation (CQP) on dissuade le peu de volontaires.

A l'occasion de l'AG du comité départemental de la fédération Sports pour tous, Hugues CHARBONNIER a profité de la présence de Madame PY (vice-présidente de la fédération Bourgogne Franche Comté) pour demander s'il n'existe pas une formation « light » qui permettrait aux intéressés de fonctionner dans le respect des bons gestes sans avoir à passer par un cursus un peu lourd ! on retrouve les mêmes soucis auprès des associations présentes donc ce problème doit sans doute exister au niveau national, il mérite d'être entendu et écouté. Le risque étant que : soit les associations fonctionneront avec des gens peu formés, ou bien on voudra que la « loi soit respectée et on n'aura moins d'encadrants donc moins de cours, moins d'adhérents, et Sports pour Tous en subira également les conséquences !!

D'une manière générale, l'idée serait de trouver pour celles et ceux qui le souhaitent un fonctionnement à 2 ou 3 animateurs (moins de pression, et de contraintes) sujet à évoquer en réunion des animateurs. **Si vous êtes intéressée(é) n'hésitez pas à nous contacter.**

6– Agenda.

Le 3 et 11 décembre 2019 marches téléthon (150 marcheurs sur les deux randonnées.

Le 7 et 14 décembre stage actualisation secouristes à la Croix Rouge (15 participants)

Le 7 décembre Téléthon à la Halle des Sports participation de la Zumba de 11h à 12 h 15

Le 13 décembre remise des récompenses OMS Daniel honoré pour ses bons et loyaux services. L'ACAPS également récompensée par un coup de cœur OMS.

Le 15 décembre décès d'Elisabeth PONSARD (animatrice dans les années 96 à 2003)

Le 20 décembre remise à Roger Berthier du chèque téléthon 809€

Le 10 janvier Vœux du maire David MARTI

Le 16 janvier réunion de validation du démarrage de la marche nordique.

Le 18 janvier AG Sports pour tous à Ecuisses au niveau du département

416 adhérents, l'ACAPS est le quatrième par le nombre. Le prix des licences pour la saison prochaine ne doit pas changer (affiliation 59.5€, licence cadre 23.7€, Dirigeant 20€, Praticant 26.5€)

Le 23 janvier formation à AUTUN « correspondant tourisme « Gérard et Hugues

Le 1^{er} février séance de formation au défibrillateur à la maison des associations mouillelongue (Nicole participera à cette « formation, démonstration »).

Prochaine réunion du comité le LUNDI 6 Avril 2020 à 14h30